

« La maison de repos n'est pas un terminus »

Le portrait

Les maisons de repos sont saturées et la Région a prévu de créer des nouveaux lits dès cette année. Mais il faut aller plus loin, estime Philippe Van den Broeck, gérant d'une maison de repos à Marche-en-Famenne.

● Emmanuel HUET

Quand Philippe Van den Broeck parle de sa maison de retraite, il évoque d'abord « un projet de vie ». À Waha (Marche-en-Famenne), il dirige la Reine des Prés, un établissement permettant d'accueillir une cinquantaine de résidents. « Il faut limiter le sentiment de rupture entre la maison et la maison de repos, insiste-t-il. Ça prend du temps de faire rentrer quelqu'un en maison de repos. »

Et pourtant, c'est souvent l'urgence qui prime avec des enfants un peu paniqués qui souhaitent trouver une solution efficace et immédiate pour leur parent. « On est conscient de l'urgence, mais on prendra 48 heures pour se rencontrer afin que ça se passe bien... »

La Reine des Prés n'échappe pas à la conjoncture. Toutes les places sont occupées et, chaque semaine, il faut refuser des demandes. « Ça arrive très souvent. On a entre 10 et 15 demandes par mois. Pour seulement une à deux entrées. » Inutile donc de parler de concurrence dans le secteur. Quand on évoque le

sujet, Philippe Van den Broeck sourit. « Il n'y a pas de concurrence. Il y a des démarcations entre les maisons de repos, des philosophies différentes. Le seul endroit où il y a de la concurrence, c'est à Bruxelles où il y a trop de maisons de repos. Pas en Wallonie... »

Les chambres sont rarement inoccupées. À peine quelques jours entre deux résidents. « On ne prend jamais de gens dans l'urgence absolue. On veut connaître le résident, sinon ça ne fonctionne pas. Quand on rencon-

« On a entre 10 et 15 demandes par mois. Pour seulement une à deux entrées. »

tre quelqu'un, on présente notre projet de vie. On a plutôt tendance à pousser les familles à trouver l'hébergement idéal. On essaye réellement que l'hébergement soit participatif et qu'il y ait du sens. Il faut que nos résidents puissent garder un maximum d'autonomie. L'idée, c'est de recréer un foyer. »

Pour le propriétaire de la Reine des Prés, la création

de centaines de lits en Wallonie ne résoudra pas le problème. C'est une réponse mais ce n'est pas la solution unique. « Il est très facile de dire qu'il n'y aura jamais assez de places car on trouvera toujours quelqu'un pour occuper un lit à partir du moment où on peut entrer en maison de repos à 60

ans. » Il est un fait certain que « le nombre de personnes âgées augmente et que la programmation doit être revue ». Mais il faut d'abord envisager le meilleur « placement ». « Chaque personne âgée doit rentrer en maison de repos pour la bonne raison. Il y a une dramatisation qui est faite sur l'entrée en maison de repos. Bien souvent, certaines dépendances sont temporaires. J'ai des résidents qui peuvent ensuite rentrer dans leur maison, qui vont en résidence-services. L'essentiel est que tout le monde ait une réponse adaptée à ses besoins. »

Pour aller au bout de sa réflexion, Philippe Van den Broeck considère qu'il y a encore de la vie dans la maison de repos et même après. « Il faut changer les visions. La maison de repos n'est pas un terminus. » ■

Les revendications



Créer plus de 1100
places en 2019



Générer de l'emploi



Garantir des conditions
dignes de fin de vie



Aller au-delà de la
« simple » création de lits

Le décryptage

« Les maisons de repos pleines à craquer »

« **E**n Wallonie, il y a actuellement 49 668 lits et ils sont occupés à 97 %. » Vincent Fredericq, le secrétaire général de Femarbel (la fédération des maisons de repos), constate la saturation du secteur.

Créateur d'emplois

La fédération attend énormément du gouvernement qui s'est engagé à ouvrir les vannes pour permettre la création de 1 130 nouveaux lits en 2019. « Ce sont aussi des opportunités pour l'emploi. Quand vous avez 10 résidents, vous avez presque quatre temps pleins en service. » Et de préciser que ces emplois sont généralement accessibles à des personnes peu qualifiées. « En cinq ans, avec une augmentation très faible du nombre de lits, on a créé presque 1 000 emplois à temps plein. »

Un besoin

Cette création de places répond surtout à un besoin d'une population vieillissante « qui éprouve des difficultés pour rester à domicile. Il y a des personnes qui restent chez elles dans des conditions pas dignes et avec des aidants proches qui s'épuisent ».

50 % de la facture

Pourquoi ne pas créer plus de lits ? Parce qu'ils sont liés à un financement public. Et ce financement permet d'alléger la note du résident. L'intervention publique, c'est avant tout la mise en œuvre « d'un financement de soins. C'est un droit lié à la personne âgée ». En moyenne, l'intervention est de 49,26 €. Et la part payée par le résident est de 41,97 € pour les maisons de repos attachées au secteur public, 49,85 € pour le secteur privé et 51,45€ si elles dépendent d'ASBL. Le prix

moyen est de 47,76 €. Le prix appliqué dépend d'une série de facteurs. Notamment le coût du bâtiment (infrastructure récente, située dans une zone où le prix du terrain à bâtir est élevé...). « Les maisons de repos plus anciennes sont moins chères. Aujourd'hui, les normes sont beaucoup plus lourdes. »

Zones déficitaires

Toute la Wallonie n'est pas touchée par ce manque de lits en maison de repos. « Il y a des situations particulières selon les provinces. » Le Hainaut occidental est excédentaire alors que le Brabant wallon est déficitaire. La fédération dispose ainsi d'un état des lieux par arrondissement. La création de nouveaux lits se concentrera d'abord sur les zones déficitaires. ■

Au programme des partis

Le PS entend lutter contre l'isolement des aînés. Comme le cdH, Écolo et Défi, les socialistes souhaitent mettre en place une « assurance-autonomie ». Le PS compte également encadrer les aînés qui désirent rester à domicile. Mais aussi favoriser « les maisons de repos (et de soins) qui adoptent un modèle plus respectueux des habitudes de vie des résidents en ce compris les aspects de la vie relationnelle, affective et sexuelle, notamment en développant un projet proche d'une maison de vie ». Autre piste de réflexion : « Développer des alternatives aux structures résidentielles de long séjour pour les aînés qui ont besoin d'une aide ponctuelle. »



Le MR attend « davantage de logements adaptés aux personnes âgées. Nous voulons généraliser les aides à l'adaptation aux logements, quel que soit l'âge auquel une situation de handicap peut survenir ». Les réformateurs proposent aussi de créer des habitats groupés ainsi qu'encourager le développement de logements dits « Kangourou » « qui permettent aux aînés de mieux vivre chez eux et ce, grâce à un cohabitant bienveillant, tout en permettant à chacun de disposer d'un espace de vie qui lui est propre ».



Une assurance-autonomie, c'est le projet du cdH. Elle permettrait à « chaque personne en perte d'autonomie de bénéficier de services à domicile de qualité ». Le cdH souhaite également « transformer les maisons de repos en véritables maisons de vie intergénérationnelles, ouvertes sur leur milieu proche, rassemblant en un même lieu une école, une crèche, des services, des commerces ». Le cdH souhaite aussi améliorer le statut de l'aidant-proche.



Écolo a synthétisé son programme sur l'encadrement des seniors en deux axes. « Mettre en avance une assurance-autonomie régionale solidaire dont le financement est proportionnel aux revenus. » Mais aussi « promouvoir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ».



Deux axes du PTB sont à retenir. Son programme pour « pouvoir vieillir chez soi » et « des places accessibles pour tous en maison de repos ». Le PTB prône autant le maintien des personnes âgées à domicile que « la construction de résidences-services sociales ».



Dans son programme, Défi rappelle qu'il a « toujours plaidé pour une assurance autonomie fédérale ». Cette assurance vise à déployer une couverture sociale pour répondre aux besoins liés à l'allongement de la vie et à la perte d'autonomie. « L'adoption d'une assurance autonomie flamande en 1999 a sonné le glas de pareil projet ». Pour Défi, « l'assurance autonomie wallonne se doit de permettre à la Wallonie d'assumer pleinement son rôle dans la



perspective de la fin des mécanismes de solidarité fédérale ».